

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 814 10 avril 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 45 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Jean-Claude Hennet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

814

L'Etat spectacle

Que savons-nous vraiment de ceux qui gouvernent? Journaux, radio et télévision nous entretiennent quotidiennement de leurs faits et gestes, petits et grands. Mais cela ne suffit de loin pas à évaluer les qualités de l'homme ou de la femme de pouvoir, à apprécier l'empreinte politique laissée — ou non.

Et pourtant l'attitude des médias a changé. Auparavant, on se contentait de reprendre les discours prononcés en diverses occasions, considérés comme autant d'informations qu'il fallait communiquer au grand public. Le discours comme fait brut, sans mise en perspective, critique ou traduction dans la réalité. Le journalisme se veut aujourd'hui moins révérencieux, plus agressif. On cherche des secrets à dévoiler, de la sensation au nom du devoir d'informer. Les magistrats ne sont plus intouchables et c'est un progrès.

Mais il y a aussi une bonne part de vent dans ces informations. Les dettes du conseiller administratif genevois Segond, la carrière de l'ancien conseiller d'Etat valaisan Genoud, la route du conseiller d'Etat fribourgeois Rime (pour prendre trois exemples qui ont défrayé la chronique) sont des faits qui — à des degrés différents, d'ailleurs — intéressent sans doute l'opinion. Et pourtant ils ne suffisent pas à tirer un portrait, à dessiner un profil de l'action de ces magistrats.

L'information ponctuelle ne suffit pas non plus. Au-delà de quelques actes remarquables, quel est le bilan écologique du conseiller fédéral Egli? La confiscation de la baisse du prix du pétrole ou la volonté de nommer Paolo Bernasconi à la Commission fédérale des banques sont-ils des coups d'éclat sans lendemain ou les manifestations d'une politique courageuse d'Otto Stich? Guère de réponse, on en est réduit à laisser parler ses sympathies.

Or ce qui est important, vital dans une démocratie, c'est l'information en profondeur. Quelle est, dans la durée, la réalité des actes par rapport aux intentions affichées? Quels sont aussi les difficultés rencontrées, et de quelle manière et avec quel succès sont-elles surmontées? Cela demande un journalisme d'investigation d'une toute autre ampleur car il ne s'appuie pas sur un document ou une confiance, mais sur la maîtrise d'un domaine et le sens critique.

Il y a à ce propos un cas d'école que les lecteurs de DP connaissent bien (et peut-être est-ce la dernière fois qu'il sera abordé dans ce journal): celui de l'ancien conseiller d'Etat genevois Alain Borner. Elu en 1977 sur une image de jeune cadre dynamique formé dans une multinationale américaine, le nouveau chef du Département de l'économie publique respire le modernisme souriant. Il a l'art de la phrase qui fait mouche et le don d'ubiquité indispensable pour avoir souvent sa photo dans le journal. Chouchou des journalistes, qu'il soigne, il reçoit d'ailleurs le prix Contact décerné par les rédacteurs économiques. Et pourtant tout se gâte. Des informations sur des cas douteux d'application de la législation sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers sont révélées par un quotidien genevois, reprises et amplifiées en Suisse alémanique. Alain Borner, qui n'a plus si bonne presse, n'est pas réélu en 1985. Pendant tout ce temps, on n'a pourtant guère parlé du vrai problème, crucial pour Genève: l'absence complète de toute politique économique cantonale que masquaient des discours ronflants.

A quand des radiographies en profondeur de l'action des magistrats municipaux, cantonaux et fédéraux? Entre La Pravda et Le Matin, il doit y avoir place pour un journalisme qui s'attache au faire et non au dire, et pas seulement lorsque c'est croustillant. Pour en finir avec ces portraits complaisants agrémentés d'un coup de griffe qui souligne la pommade.

F. B.

Du Mandarin à la «star»

Personnalisation de la vie politique, déclin des idéologies, mort du débat d'idées, interrogations sur le sens de l'engagement partisan... toutes ces questions sont moins l'expression d'une mode que la marque d'une situation très réelle dont les récentes élections françaises nous fournissent un nouvel exemple. En complément à la réflexion menée dans l'éditorial, Wolf Linder nous livre sa propre analyse, inspirée par la lecture d'un sociologue américain.

Le mauvais temps de Pâques incitait à une lecture longtemps repoussée: celle de Richard Sennett, «Les tyrannies de l'intimité» (Paris, Seuil, 1979). Le titre anglais «The death of Public Man» saisit mieux le contenu de l'ouvrage: une histoire culturelle, sociologique et psychologique de la société industrielle, mettant en relief le déclin de la vie publique. Le sociologue américain est parti de l'hypothèse suivante:

Autrefois, dans la société bourgeoise, la distinction entre vie publique et vie privée dépassait de loin les dimensions de l'économie (privée) et de la politique (publique). Cette dichotomie, qui traversait la vie culturelle, se retrouvait d'une certaine manière dans les individus. Chacune des deux sphères impliquait un comportement spécifique. C'est ainsi que les passions et les désirs intimes ne transparaissaient jamais dans la vie publique. La vie urbaine, prototype d'une culture publique, imposait un caractère impersonnel aux relations civiles.

Or c'est justement cette règle de non-imbrication entre vie publique et privée qui a permis de développer les vertus d'une culture publique. Respect

de l'autre et de l'étranger, expression et délimitation des conflits entre différentes classes et groupes ethniques et religieux sont des principes essentiels pour la démocratie. Seule la distance personnelle entre citoyens qui se rencontraient comme représentants d'une cause ou d'une fonction permettait le développement d'une politique institutionnelle.

Pour le citoyen moderne, en revanche, les différences entre la vie publique et la vie privée ont disparu. La culture de l'égoïsme amène l'individu à percevoir l'une à travers les catégories de l'autre. Cette culture engendre forcément des politiciens auxquels l'individu doit pouvoir s'identifier personnellement. Les hommes politiques deviennent dès lors des stars, leur fonction et le contenu de leurs messages passant au second plan. Cette personnalisation de la politique nous amène à l'illusion que les rapports de pouvoir sont d'autant plus humains qu'ils sont intimes. Les événements politiques ne suscitent notre intérêt que dans la mesure où ils mettent en scène des personnes auxquelles nous pouvons nous identifier.

Entre la fascination et le doute sur les spéculations de Sennett, j'ai changé de lecture. Dans une interview publiée par le *Tages Anzeiger Magazin* du 29 mars, Peter Wettler, ancien producteur de l'émission «Kassensturz» (équivalent d'«A bon entendeur» à la TV alémanique), raconte sa défection du parti socialiste et du syndicat au sein desquels il avait milité pendant des années. Ce qui frappe, c'est que Wettler ne remet pas fondamentalement en cause son idéologie d'ancien soixante-huitard. Ce sont surtout les querelles entre camarades et collègues de gauche qui l'ont rebuté. Il préfère désormais travailler à des projets de TV commerciale où il a trouvé un milieu plus sympa.

En songeant à ce passage d'un service public à une entreprise privée, je me suis aperçu que l'histoire n'était pas si loin de ce que j'avais lu chez Sennett.

Et que moi-même je n'avais pas échappé aux «tyrannies de l'intimité»: j'avais d'abord lu l'histoire personnelle de Wettler — qui m'a irrité — avant de m'attaquer au reportage sur les syndicats intellectuels, sujet public, dont l'interview n'était qu'une annexe.

Une histoire à méditer pour Domaine Public... ou privé.

W. L.

O.N.U.

Le bruit sans l'effet

Publication officielle du Département fédéral de l'économie publique, La Vie économique est régulièrement distribuée dans les derniers jours du mois. Le numéro de mars, parvenu aux abonnés juste après Pâques, contient une recension de l'ouvrage paru l'an dernier aux Presses polytechniques romandes et consacré aux Organisations internationales entre l'innovation et la stagnation.

Conclusion de l'article: «A l'heure où s'ouvre le débat sur l'entrée de la Suisse aux Nations Unies, ne faudrait-il pas chercher à dépassionner le débat, et s'interroger non seulement sur ce que l'ONU peut apporter à la Suisse, mais aussi sur ce que la Suisse peut apporter à celle-ci?»

Bonne question, qui était certainement d'actualité au moment de la rédaction de l'article — et de son enfoncement dans un tiroir fédéral.

Petit exemple, mais parfaitement significatif, de la mauvaise organisation de la campagne gouvernementale: assez bruyante pour susciter l'indignation des adversaires de l'adhésion à l'ONU, et assez mal coordonnée pour n'avoir pas la moindre efficacité.

YJ

Frontaliers en otage

Emoi dans les campagnes: dans le cadre de leur politique de développement économique, les autorités compétentes envisagent d'implanter un site de haute technologie sur des terrains agricoles dans le département de la Haute-Savoie. Or ces terrains jouxtent la zone agricole genevoise (où l'on peut craindre des retombées nuisibles) et surtout appartiennent, quasiment depuis toujours, à des exploitants agricoles genevois. Une illustration de l'interdépendance entre Genève et sa région.

Le parti écologiste a saisi la balle au bond pour faire la leçon aux milieux agricoles genevois. Dans une lettre ouverte aux députés-paysans (qui représentent un poids certain dans la République), le PEG met le doigt là où ça fait mal, en énumérant les décisions allant dans le sens d'un surdéveloppement de la région genevoise et qui ont trouvé leur approbation: Verbois nucléaire, autoroute de contournement, nouvelle ligne à haute tension d'EOS. Or la pression sur la zone agricole trouve sa source dans cette politique.

AU-DELÀ DU TIROIR-CAISSE

Grand thème de discours de banquet, la politique régionale en est encore à ses balbutiements à Genève. Bien sûr, il y a l'accord organisant la rétrocession aux départements voisins d'une partie des impôts prélevés à la source sur les travailleurs frontaliers. Il y a un Comité régional franco-genevois regroupant les autorités des deux côtés de la frontière, organisé en groupes de travail thématiques. Il y a eu, outre-Atlantique, la campagne de promotion économique du «Geneva County» associant Genève et la Haute-Savoie. Mais cela reste du coup par coup, sans conception d'ensemble des objectifs et des moyens d'une politique régionale.

Genève et la région voisine ont des ressources complémentaires: les capitaux d'une part, l'espace et la main-d'œuvre de l'autre. Mais les 25 000 frontaliers qui travaillent à Genève sont pris entre le marteau et l'enclume: main-d'œuvre manipulable, au statut de seconde zone à Genève, jalouxés en France en raison de leur plus haut salaire et des effets négatifs que cela induit (équipements à créer, hausse des prix). Et la nécessité de la collaboration régionale est plus évidente pour Genève que pour les départements français voisins. Une régionalisation qui s'arrêterait au tiroir-caisse est condamnée à l'échec.

LA CHANCE DE J. PH. MAÎTRE

Deux initiatives récentes devraient relancer le débat:

— la création d'une Association genevoise pour le développement des relations inter-régionales, présidée par M. Paul Gilliland (à la ville, délégué du Conseil d'Etat aux affaires régionales); organisme d'étude et de réflexion, l'AGEDRI a la bonne idée d'inclure le canton de Vaud dans la perspective régionale;

— la constitution, à l'initiative du Syndicat interprofessionnel des travailleurs et travailleuses (SIT, syndicats chrétiens), d'un regroupement régional du mouvement social comprenant (en attendant d'autres) du côté français la CFDT et du côté suisse, outre le SIT, l'Institut suisse de la vie et le Mouvement populaire des familles; l'idée est de donner un contenu social et écologique à la régionalisation pour ne pas laisser libre cours aux technocrates tentés par la fuite en avant et l'exportation des problèmes genevois.

Surdévelopper Genève dans le cadre de la région, ou maîtriser le développement en l'organisant sur le plan régional? Le nouveau chef du Département de l'économie publique, le démo-chrétien Jean-Philippe Maître, a la tâche exaltante, mais la lourde responsabilité de définir — ou non — une vraie politique régionale pour Genève.

ECHOS DES MÉDIAS

A partir du 5 mai, l'imprimerie Ringier d'Adligenswil imprimera l'édition européenne du quotidien *US Today*. Pour recevoir les signes transmis d'Arlington près de Washington par satellite il a fallu une antenne particulière à grande capacité sur le toit du centre d'impression. L'antenne des PTT à Loèche n'est pas suffisante pour transmettre aussi les couleurs dans des délais suffisants. Cette information est donnée dans le dernier numéro de *Media Trend Journal*.

* * *

De la mousse à raser comme support d'une campagne de diffusion d'un quotidien vaudois du matin et d'un tri-hebdomadaire sportif zurichois: les acheteurs d'un emballage double reçoivent une carte qui leur permet d'obtenir un abonnement gratuit d'un mois.

* * *

Le journal du soir *Abend-Zeitung*, projeté par quelques journalistes zurichois, ne paraîtra pas encore. Les financiers contactés ne sont pas prêts à se lancer dans cette entreprise.

* * *

Le nouveau journal du dimanche préparé par le *Tages Anzeiger* devrait paraître le 11 janvier 1987.

* * *

Importants projets du *Matin* de Lausanne. A partir du 4 mai, les lecteurs de l'édition dominicale recevront pour Fr. 1.70 les cahiers habituels, un hebdomadaire en couleurs de 16 pages intitulé *Dimanche matin* et l'hebdomadaire féminin *Femina*.

D'autres projets seront réalisés ultérieurement pour l'édition du samedi.

* * *

Un nouveau journal important vient d'adhérer à l'Association des publications ayant leur propre régie d'annonces. Il s'agit de l'hebdomadaire *Die Weltwoche*.

Finie la déroute du Rail!

Rail 2000, tunnel sous la Vue-des-Alpes, initiative poids lourds, vignette, naissance d'un parti des automobilistes... plus que jamais les transports, qu'ils soient publics ou privés, sont au centre des débats politiques. Face, entre autres, à la prise de conscience de la charge pour notre environnement que représente l'extension du trafic motorisé, les pouvoirs publics tentent depuis quelques années de mettre sur pied une politique des transports cohérente. Un certain nombre de décisions importantes sont actuellement pendantes avec, pour plusieurs d'entre elles, des votations populaires à la clé. Débats importants, au terme desquels le Rail pourrait bien sortir renforcé face à la Route.

Jean-Claude Hennet, secrétaire romand de l'AST (Association suisse des transports) fait le point sur les enjeux actuels. Aide-mémoire utile pour qui tente de s'y retrouver dans ce foisonnement de dossiers.

1. Politique coordonnée des transports (PCT)

Tout commence par les 40 recommandations de la Commission pour une conception globale suisse des transports (CGST) publiées dans le rapport final de 1977. Buts de la CGST: a) répondre aux besoins en transports; b) l'utilisation rationnelle des ressources; c) ménager l'environnement.

Dans son rapport du 20 décembre 1982 «sur les bases d'une politique coordonnée des transports», le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales deux nouveaux articles constitutionnels.

L'art. 36ter fixe les grands principes: plus de planification exclusivement sectorielle, mais une vue d'ensemble; prise en compte de l'environnement; répartition des tâches (la Confédération assure et finance la planification, la construction et l'entretien des réseaux de transport d'importance nationale, tandis que le transport régional est du ressort des cantons); à long terme, les usagers doivent couvrir les coûts dont ils sont la cause.

L'art. 37 définit le mode de financement des transports. Pour les transports privés, il reprend la réglementation actuelle (taxes sur les carburants et redevances). En revanche, il introduit une nouveauté pour les transports publics: l'affectation d'une contribution de base de l'ordre de 5% des recettes provenant d'impôts et de droits de douane (800 millions de francs environ).

ENJEU

Trois enjeux au moins peuvent être dégagés: a) aboutir à un système de financement qui place le rail et la route sur pied d'égalité; b) obtenir la garantie que la répartition des tâches Cantons-Confédération ne s'effectuera pas au détriment de l'offre régionale en transports publics; c) à long terme, la prise en charge par les usagers des coûts dont ils sont la cause n'est équitable que si l'on prend en compte les coûts sociaux, qui sont bien plus élevés pour les transports privés que pour les transports publics.

ECHÉANCES

Le Conseil des Etats a accepté les deux nouveaux articles constitutionnels en juin 1985 par 27 voix contre 7 après avoir décidé que le taux des impôts et droits de douane à verser aux transports publics (5% selon le Conseil fédéral) devrait figurer dans la loi et non dans la Constitution. Le Conseil national a également adopté ces deux articles en mars 1986 par 71 voix contre 26.

S'agissant du financement, les deux Chambres ont adopté la même solution: comptabilité séparée pour le rail et la route mais possibilité de puiser temporairement dans les ressources de la route. Bien que le fait de puiser dans un compte pour alimenter l'autre fera l'objet d'un arrêté fédéral soumis à référendum facultatif, ce principe des vases communicants est jugé inacceptable par la Fédération routière suisse (organe de coordination du lobby automobile: ACS, TCS, ASTAG, etc.). Quelques points de divergence subsistent entre les deux Chambres. Après les navettes entre ces dernières, les deux articles constitutionnels seront soumis à la votation populaire.

2. Taxe poids lourds

En date du 26 février 1984, le peuple suisse s'est prononcé par 1 254 489 OUI contre 882 756 NON en faveur de l'introduction d'une redevance sur le trafic des poids lourds. La Confédération peut ainsi prélever pendant dix ans — en principe jusqu'à l'entrée en vigueur de la PCT — une taxe forfaitaire échelonnée entre Fr. 500.— et Fr. 3000.— selon le poids des véhicules.

L'Association suisse des transports (AST) avait déposé en octobre 1982 une initiative populaire fédérale «pour une juste imposition du trafic des poids lourds». Contrairement à la redevance forfaitaire aujourd'hui en vigueur, celle préconisée

par l'AST serait proportionnelle aux prestations, c'est-à-dire fonction non seulement du poids des véhicules mais aussi du kilométrage parcouru. Dans son message du 26 juin 1985, le Conseil fédéral recommande aux Chambres de rejeter cette initiative. Motifs: une telle redevance est déjà prévue dans le cadre de la PCT; les redevances forfaitaires (échelonnées entre Fr. 500.— et Fr. 10 000.—) prévues dans les dispositions transitoires sont jugées trop élevées.

ENJEU

Faire payer aux transporteurs routiers les coûts qu'ils occasionnent et améliorer ainsi la position concurrentielle du rail dans le trafic marchandises. Le Conseil fédéral aimerait soumettre l'initiative de l'AST au vote avant les articles constitutionnels relatifs à la PCT. L'AST demande la procédure inverse. Si la PCT est acceptée en votation populaire, l'AST pourra envisager le retrait de son initiative. Si en revanche la PCT est rejetée, l'initiative de l'AST permettrait au moins de sauver la taxe poids lourds.

ECHÉANCES

Dans sa séance du 5 mars, le Conseil national, suivant en cela sa commission et la recommandation du Conseil fédéral, rejetait cette initiative. Le Conseil des Etats se prononcera prochainement et la votation populaire pourrait avoir lieu à fin 1986.

3. Compte routier

Un arrêté fédéral du 23 décembre 1959 concernant l'utilisation des taxes sur les carburants stipule dans son art. 18 que «le Conseil fédéral fait établir un compte routier dans lequel les recettes que les pouvoirs publics retirent du trafic des véhicules à

moteur figureront à côté des frais routiers à imputer à ce trafic».

Grâce à ce travail effectué chaque année depuis 1959 par l'Office fédéral de la statistique (OFS), on sait que le compte routier est déficitaire: 4,5 milliards de dépenses pour 3,4 milliards de recettes en 1983. L'OFS établit également un compte routier par catégorie de véhicules.

Ainsi, contrairement aux affirmations des milieux de l'automobile, les taxes sur les carburants ne suffisent pas à couvrir les coûts imputables au trafic routier. Et c'est parce que le compte routier rappelle chaque année cette réalité que des pressions ont été exercées afin que le système utilisé pour établir ce compte soit remanié.

Il a donc fallu créer une «Commission pour l'examen du compte routier» qui a publié son rapport final en juillet 1982, puis mettre sur pied un «groupe de travail interdépartemental» (statistique, finances, transports et routes) qui a publié son «rapport sur le remaniement du compte routier» en mai 1985.

ENJEU

Malgré les centaines de pages des rapports, il ne semble pas que le système utilisé jusqu'ici pour établir le compte routier se trouvera bouleversé.

Ce qui, en revanche, pourrait considérablement modifier les résultats du compte routier, serait la prise en compte des coûts et avantages sociaux — qui avantagerait sans doute le rail — comme le suggère un service de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne associé à la révision du compte routier. Hélas, l'étude y relative semble s'être méchamment enlisée dans les marais de l'administration fédérale.

ECHÉANCES

Le remaniement du compte routier ne fera pas en principe l'objet d'une votation populaire. Une rai-

son suffisante pour que les milieux intéressés intensifient leur travail de lobbyistes, car le Conseil fédéral adoptera le nouveau système de calcul au cours de cette année.

4. Réexamen de tronçons de routes nationales

Le 26 février 1978, le peuple suisse rejetait par 1 104 292 NON contre 696 501 OUI l'initiative «pour la démocratie dans la construction des routes nationales». En revanche, le Parlement avait accepté en 1977 déjà une motion demandant un réexamen de six tronçons de routes nationales (N1 Yverdon-Avenches; l'Y zurichois; N4 Wettswil-Knonau; N6 Wimmis-Rawyl-Uvrier; N7 Müllheim-Kreuzlingen; N9 Corsy-La Perraudettaz.

La Commission Biel a été constituée en 1978 et elle a publié son rapport final en décembre 1981. Ses recommandations: biffer l'Y zurichois du réseau et réaliser les cinq autres tronçons mais en réduisant leur gabarit.

Dans son message du 17 décembre 1984, le Conseil fédéral, après consultation des milieux intéressés, préconisait de biffer la N6 et la Perraudettaz du réseau mais d'y maintenir les quatre autres.

ENJEU

Depuis plusieurs années, un véritable bras de fer est engagé entre les milieux favorables à une extension du réseau routier et ceux qui plaident pour un gel de la surface sacrifiée aux constructions routières. Le vent tourne certes en faveur de ces derniers mais les constructions de routes restent une bonne affaire pour de nombreuses entreprises qui ne peuvent se résoudre à lâcher un si beau morceau.

(SUITE AU VERSO)

ECHÉANCES

Au terme d'un débat fleuve, le Conseil national vient de se prononcer pour la réalisation de l'Y zurichois, de la N1 et de la N7. Par contre, il s'est prononcé contre la réalisation de la N4, de la N6 et n'a pas encore pu régler le cas de la Perraudettaz. Mais rien n'est joué puisque le Conseil des Etats doit encore se prononcer, cet automne probablement. En cas de divergence entre les deux Chambres, il y aura navette jusqu'à ce qu'une des deux Chambres annonce ne plus vouloir changer d'avis. Si l'autre Chambre fait de même, alors le tronçon controversé sera maintenu dans le réseau et pourra être construit...

5. Autres dossiers

Evoquons brièvement encore quelques autres dossiers qui alimenteront sans doute les débats relatifs aux transports pour les années à venir.

POLITIQUE FERROVIAIRE

Le vaste projet «Rail 2000» a été présenté dans DP 807. Le nouveau mandat de prestations en préparation ainsi que les réductions tarifaires annoncées pour début 1987 (abonnement demi-tarif à Fr. 100.— au lieu de Fr. 360.— notamment) retiennent également l'attention. A chaque fois, le Parlement aura à se prononcer. On pourra alors vérifier si les bonnes intentions annoncées par les partis gouvernementaux à l'issue des entretiens de Watteville de décembre 1985 trouvent leur concrétisation aux Chambres fédérales.

INITIATIVES

Plusieurs initiatives populaires fédérales alimente-

ront encore ce débat pourtant déjà bien fourni (sans parler des nombreuses initiatives cantonales):

- pour la suppression de la taxe poids lourds
- pour la suppression de la vignette
- pour l'inscription des vitesses 100/130 km/h dans la Constitution
- pour le développement des transports publics
- halte au bétonnage.

CONCLUSION

Au cours des trois dernières décennies, la politique des transports s'est pratiquement limitée à l'aménagement du réseau autoroutier. Heureusement, cette période est aujourd'hui définitivement révolue. Reste à savoir dans quelle mesure les transports publics en général et le rail en particulier pourront regagner le terrain perdu. Réponse dans vingt ans!

Jean-Claude Hennet

PLACE FINANCIÈRE

L'abstraction palpable

«Les banques exercent une activité qui respecte l'environnement» (Rapport du Conseil fédéral).

Impressions concordantes quand on lit le rapport du Conseil fédéral sur certains aspects de la place financière suisse: celles de pénétrer dans un monde étrange et abstrait.

Tout d'abord, le descriptif de l'expansion de la place financière helvétique.

Non seulement, il remet à sa juste place les jérémiades de ceux qui prétendent que la capacité concurrentielle bancaire s'affaiblit — lamentations que les Chambres fédérales ont pourtant accréditées en acceptant des motions, de caractère impératif, pour qu'il y soit remédié —, mais il énumère des chiffres qui par leur grandeur échappent à

l'échelle humaine. Qu'est-ce que cent milliards? — un nombre, une abstraction, une ombre?

«En outre, dans certains secteurs, la place financière suisse a encore bénéficié ces dernières années d'un essor considérable. Ainsi, de 1980 à 1984, les opérations d'émission, c'est-à-dire l'exportation de capital soumise à autorisation, ont augmenté de 13,9 à 30,5 milliards de francs (119%), le commerce de papiers-valeurs à la bourse de Zurich de 132,6 à 308,3 milliards de francs (133%) et les affaires fiduciaires de 129,2 à 256,2 milliards de francs (98%). De plus, le nombre des banques étrangères s'est accru de 1979 à fin 1984 de 35% pour passer à 109 instituts, tandis que le nombre des sociétés financières à caractère bancaire dominées par des étrangers a augmenté de plus de 80% pour atteindre 76 unités. La somme du bilan de toutes les banques et sociétés financières a passé, de 1980 à 1984, de 489 à 723 milliards de francs. Les bénéfices nets des banques se sont également accrus en permanence ces dernières années. Selon l'annuaire de la Banque nationale suisse («Les banques suisses en 1984»), ces bénéfices ont passé de 2,090 milliards de francs en 1980 à 3,143 milliards de francs en 1984, ce qui représente une augmentation de plus de la moitié.» (Rapport fédéral du 7 mars.)

Sont décrites ensuite les opérations qui sont imposées. Question: combien de citoyens savent à quoi correspondent les termes qui les désignent?

Nous en énumérons quelques-uns en suivant les têtes de chapitre du rapport:

— droit de timbre d'émission sur les droits de participation

— droit de timbre de négociation sur les papiers monétaires, sur les opérations «étranger/étranger», sur les stocks des commerçants de titres, sur l'émission d'euro-obligations.

Il est, bien sûr, de faible importance que la technique bancaire échappe au profane. Un mécanicien,

un juriste, pourraient, chacun dans sa spécialité, faire perdre pied à quiconque avec des spécialisations de leur métier. La différence — essentielle — c'est qu'aux opérations bancaires soumises au droit de timbre sont liées des centaines de millions de recettes publiques dont l'abolition toucherait la vie concrète du pays. Exemples, en reprenant l'énumération ci-dessus :

Le droit de timbre sur les papiers monétaires, 250 millions; sur les opérations «étranger/étranger», 650 à 900 millions, sur les stocks des commerçants de titres, 100 millions.

On arrive ainsi à une distorsion complète entre l'abstraction: celle des grands nombres, de la technicité, d'un minimum de manipulation physique des valeurs et, d'autre part, les conséquences concrètes sur la vie nationale.

Politiquement, la position du Conseil fédéral est simple, de bon sens, comme un correctif à l'abstraction. Certes, en réponse, dit-il, des aménagements sont possibles, à condition que des recettes correspondantes soient trouvées.

On pourrait philosophiquement prolonger la réflexion. Le droit de timbre est un impôt indirect. Or la tendance est d'étendre aux services l'imposition indirecte, parce que dans la vie sociale les services prennent autant d'importance que l'achat des marchandises. Mais certains services fuient dans l'abstraction, voir ci-dessus! Ou s'en autoriseraient pour prétendre les faire échapper à toute imposition indirecte. Ce serait des sortes d'esprits purs.

Heureusement, les banques, elles, savent prélever au passage «leurs impôts indirects», c'est-à-dire leurs frais de courtage. Le Conseil fédéral les publie. Ils sont en importance beaucoup, infiniment plus lourds que le droit de timbre. C'est la garantie sûre que l'abstraction bancaire a ses limites.

Le phénomène appartient toujours à l'ordre du palpable.

A. G.

NOTE DE LECTURE

De la pierre au père

Daniel, ingénieur en vacances sur une plage d'Italie, fait une rencontre bouleversante: celle d'un galet dont la perfection des formes et des couleurs lui fait impérativement signe.

Dès lors, il n'aura pas de cesse qu'il ne trouve la réponse à cette interrogation urgente que lui pose le monde, par l'intermédiaire des objets. Pierres ou artefacts, tout le sollicite et exige de lui quelque chose qu'il ignore, mais qu'il découvrira à la fin: un souvenir, la figure du père, arrêté en 43 et déporté, disparu, enfoui dans l'oubli du fils. Grâce à une série d'objets, et en évitant les fausses pistes, Daniel parvient, sans effort, semble-t-il, porté par ce qui est très proche d'une succession de hasards objectifs chers aux surréalistes, à la rose de fer qu'il a vue, tout enfant, sur le bureau de son père et qu'il retrouve chez un brocanteur.

Série d'objets, tentation de la collection; c'est en effet celle qui le saisit lorsqu'il se met à ramasser avec passion les galets sur la plage d'Italie, et à les organiser, les disposer selon des lois mystérieuses. Autre collection, celle, baroque et fascinante, du châtelain qui cherche à recréer le passé, l'histoire et sa propre mémoire, selon une voie extrêmement personnelle. Troisième collection, celle que Daniel entreprend à son retour de vacances, courant les antiquaires, se laissant aller à l'appel de certains objets, se laissant choisir par eux. Mais ces collections n'ont pas de valeur en elles-mêmes: elles ne servent qu'à le conduire vers *un* objet, d'où jaillira le souvenir perdu.

Les fausses pistes, il faut bien le dire, sont essentiellement constituées de figures féminines. La vacancière blonde et fardée, dont Daniel se

détourne aisément au profit de sa chasse aux galets, est une âme médiocre qui ne comprend rien à la quête spirituelle de son voisin. L'amie, mieux armée pourtant, à laquelle il se confie, de retour à Paris, ne comprend pas plus ce qui le pousse et l'inquiète. La jeune fille à qui il avoue que les objets le choisissent plus qu'il ne les choisit le considère avec effarement. Bref, le monde féminin est hermétiquement fermé à la quête de Daniel. Le châtelain pourrait, lui, être interprété de manière plus positive: double du père, ou préfiguration du souvenir paternel; double du héros plus certainement, dans son isolement et sa passion de collectionneur.

Mais lui non plus n'aidera pas Daniel à trouver la réponse: il l'a déjà trouvée, et elle n'est valable que pour lui seul. Daniel continuera donc sa route semée de signes, jusqu'à la rose, ce signe qui résume tous les autres.

Ce petit récit, très classique dans sa forme, discret et retenu dans son style, pêche peut-être par trop d'explicite; les mécanismes de la découverte progressive de Daniel sont soulignés de manière trop précise. Je dirais que Daniel comprend trop bien ce qui lui arrive: le récit ne conserve ni flou ni mystère, tout est vu dans une trop grande clarté. Retenons cependant les descriptions, où couleurs et lumière jouent harmonieusement: Jean-Paul Pellaton, écrivain jurassien, est un grand amoureux du vitrail. J'ai personnellement pu apprécier sa tranquille et chaleureuse compétence lors d'une brève visite de quelques églises jurassiennes.

L'heureuse combinaison de la lumière et de la couleur, qui fait chanter les vitraux, on la retrouve dans maintes descriptions de ce récit.

Catherine Dubuis

Jean-Paul Pellaton, *Dans la nuit une rose*, Ed. de L'Aire, 1985, 60 p.

Les fruits de la passion

Dix jours après, repençons-nous sur quelques fleurons parus dans la presse en ces temps de Vendredi Saint et de Pâques.

Par exemple, dans *24 heures* du 24 mars, un article sur *L'agonie* du Christ. Selon un certain docteur William Edwards, qui a procédé à un examen médical du suaire de Turin, «le Christ (serait) mort après seulement trois heures de supplice sur la croix».

Voilà qui est bien réconfortant et me conduit à penser que j'avais raison quand, ici même, je disais que toute l'histoire de la Passion était une *Greuelgeschichte* inventée par les Juifs.

En même temps, le bon docteur éclaire certains passages obscurs de l'Écriture: «L'indication de saint Luc signalant que le Christ avait 'sué du sang' pourrait être (...) la manifestation d'un phénomène médical appelé hématurie, et qui intervient parfois dans des cas de profond désordre émotionnel.»

Sans doute, on ne comprend pas bien pourquoi Jésus aurait éprouvé, à Gethsémani, un profond désordre émotionnel...

On ne comprend pas non plus comment de pareils crétins — j'entends: le docteur Edwards, auteur de l'étude parue dans «le très sérieux journal de l'Association médicale américaine» (dixit *24 heures*) — obtiennent leur doctorat en médecine. Ni comment un quotidien réputé plus ou moins sérieux — je veux dire *24 heures* — peut publier de pareilles inepties.

Soyons justes: il n'est pas seul.

Ici Paris annonce en manchette que «des milliers de femmes souffrent de constipation» — sans nous renseigner, malheureusement, sur le nombre d'hommes qui souffrent de diarrhées... On se persuade que Claude Frochoux (dans ce petit chef-d'œuvre intitulé *Aujourd'hui je ne vais pas à l'école*), quand il écrit: «Savez-vous que quarante-trois pour cent des Portugais mangent des œufs brouillés en novembre? Intéressant, n'est-ce pas?» — demeure en dessous de la réalité, qui une fois de plus dépasse la fiction!

La *Tribune de Genève*, elle, annonce un article capital: «Deux grands-mères parlent de sexe.»

(A propos: avez-vous jamais réfléchi quelle idée de génie le Bon Dieu avait eue en faisant naître Daniel de Foe au XVII^e siècle? Au XX^e, nous aurions eu droit à des pages et des pages, décrivant les ébats de Robinson et de Vendredi se sodomisant l'un l'autre. Avec toutes sortes de considérations sur le calvinisme, le complexe d'Œdipe, la phase anale ou orale et la libération sexuelle...)

Mais *Le Monde* (du 21 mars) est malheureusement plus sérieux:

«(M)ille enfants meurent de faim chaque jour en Éthiopie» — c'est-à-dire à peu près deux toutes les trois minutes...

J'espère que vous avez bien roulé les œufs. Santé et conservation!

PS. Au cas où tel ou tel d'entre vous ne saurait pas à quoi occuper sa retraite, je vous signale les «examens d'admission (...) des femelles bovines» (FAO, mars 1986)... Paraît qu'on leur demande un peu de latin — pour s'entendre avec le vétérinaire éventuellement suisse allemand — plus une connaissance approfondie des changements d'horaire. Vous pourriez les tapiriser!

J. C.

Lu dans le numéro de mars 1986 du *Consommateur Avisé*, organe de l'Union des fédérations de consommateurs du Haut-Rhin (France), la petite annonce suivante:

L'UFC RECHERCHE UN OBJECTEUR DE CONSCIENCE

Notre association bénéficie actuellement de l'aide d'un objecteur de conscience détaché par l'Etat. Fin octobre, il aura fini son service civil et nous quittera.

Nous recherchons donc un remplaçant.

Si vous êtes objecteur et que vous êtes intéressé par la consommation, écrivez-nous à

UFC BP 3075

68062 MULHOUSE CEDEX.

Remarquons au passage les termes «détaché par l'Etat», qui dénotent de la part de nos voisins français une double prise de conscience, réalisée dans les faits. Non seulement les objecteurs ne sont pas considérés comme des criminels à enfermer — ils peuvent aussi rendre service à la communauté — mais encore la défense des consommateurs est comprise comme tâche d'utilité publique outre-Jura. En effet, sur la même page, l'UFC recrute des stagiaires pour effectuer des enquêtes et travaux administratifs dans le cadre des TUC (Travaux d'utilité collective).

Bel exemple à méditer pour nos autorités civiles et militaires et avis aux amateurs, la place n'ayant à notre connaissance pas encore été repourvue.

EN BREF

Buts de «Vigilance» pour les prochaines élections municipales genevoises (avril et mai 1987): avoir une représentation dans tous les Conseils municipaux des grandes communes genevoises, augmentation du nombre de ses conseillers dans les communes où le mouvement est déjà représenté.

Afin d'atteindre ces buts, une circulaire a été envoyée aux membres et sympathisants pour qu'ils s'annoncent comme candidats.

* * *

Budget 1986 du Parti socialiste du Valais romand: Recettes 66 480 francs.

Dépenses 63 850 francs.